

Monsieur le Président,

Le Président de la République vous a confié la mission de présider notre Conseil d'Administration, dans une des périodes les plus difficiles de la vie de notre Etablissement !

La crise économique qui impacte fortement l'ONF, l'évolution de nos missions, les réorganisations incessantes de nos services, sont autant de sujets d'inquiétudes. Les efforts demandés et accomplis par les personnels de l'ONF ont eu pour effet de détériorer les conditions de travail et la dégradation du climat social ajoute au malaise ambiant.

Aujourd'hui Les personnels attendent beaucoup de vous, à commencer par la défense du statut de l'Etablissement, de ses missions et de son régime dérogatoire.

Venons en maintenant à la situation budgétaire qui nous est présentée :

Les résultats 2009 et la prévision budgétaire 2010, illustrent, s'il en était encore besoin, que la dépendance infernale aux variations des cours du bois met en jeu les équilibres fondamentaux de l'Etablissement.

L'année 2009 est mauvaise parce que les cours du bois sont mauvais et on nous prédit un énième redressement, en 2010, si les ventes de bois se redressent de près de 40 %, sinon ?

L'hypothèse reste à vérifier, évidemment, mais quand bien même, cela ne réglerait pas au fond la problématique de l'existence ou non d'un Office National des Forêts, tels que nous le vivons et le soutenons depuis des années.

Après 20 années de suppressions régulières de postes de personnels fonctionnaires et d'ouvriers forestiers, après 2 réorganisations douloureuses, notre Directeur Général, dirait plutôt, exigeantes, l'affaire n'est pas réglée, elle est même plus embrouillée que jamais.

Malgré un contrat de plan censé nous conforter, l'Office se voit contraint de prendre des mesures, qu'aucune autre administration et qu'aucun autre opérateur de l'Etat, ne se voient imposés.

En 2007, alors que le contrat 2007-2011 court et que l'ONF dépasse les objectifs qui lui sont assignés, l'Etat décide de lui imposer le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, diktat incontournable et incompréhensible, qu'aucun élément, même comptable, ne vient justifier, freinant ainsi son développement.

En 2009, face à la crise, l'Etat reprend la main de « l'imprudent bambin » et impose un moratoire interdisant tout recrutement. Ceci permettra au dit Etat de ne couvrir qu'à hauteur de 20% un déficit, qu'en tant que propriétaire des forêts domaniales, il aurait eu à supporter, en totalité et voire au-delà, en l'absence d'un Office National des Forêts.

Pour être bref, je ne reviendrai pas, sans les oublier toutefois, sur les dossiers du bail emphytéotique, qui se met en place, ou sur le CAS PENSIONS, qui serait compensé, partout où il est mis en œuvre, sauf à l'ONF.

Une question finalement me brûle les lèvres, et je la pose, à la « cantonade » quel Office, quelle protection et quelle gestion des forêts publiques voulons-nous ?

Un budget de rigueur, voire d'austérité, pour 2010, est-ce la solution ? L'Office doit être économique et réactif, ne l'était-il pas jusque là ?

La masse salariale ou le nombre des postes, tour à tour organisés, équivalents temps plein, cibles, sont la cause de tous les maux et leur réduction continuelle, une apparente source de remèdes.

On lit pourtant au détour du rapport sur les résultats 2009, que la masse salariale n'a augmenté que par l'action de l'Etat, au travers de l'augmentation exponentielle des cotisations pour pensions civiles.

On lit aussi que le chiffre d'affaires de l'Ets a baissé moins que celui des recettes de bois ?

Est-ce la faute à la masse salariale, est-ce la faute aux personnels ?

2009 est une année de grande crise économique, et l'ONF paie, comme d'autres, un lourd tribut. Pourtant l'activité des hommes et des femmes de cette Maison, a été particulièrement soutenue : ils en sont les premiers pénalisés !

Nos partenaires traditionnels, les COFOR, ont, semble-t-il, compris, que le discours récurrent des représentants des personnels pour la défense des effectifs n'était peut-être pas si dogmatique.

Je leur confirme que la passion qui anime la fratrie forestière a permis jusqu'ici de maintenir un niveau de service encore acceptable pour un client public, mais qu'après une nouvelle coupe sombre dans les postes, (250 vacants sont passés « à la trappe » en fin d'année 2009), et un budget 2010 qui reprend la même logique, nous ne sommes plus désormais en mesure d'effectuer l'ensemble des tâches qui nous sont confiées. **Le manque de personnel est alarmant.**

Pour autant, il convient de pouvoir compter sur le soutien et la compréhension de ses partenaires. Certains faits récents ont pu semer le trouble.

L'appréciation des communes forestières sur le rôle et la place de l'Etablissement, notamment lors de la survenance de tempêtes, ou lors de simples accidents de gestion mérite d'être éclairée :

Soit l'ONF est un opérateur, comme d'autres, et son action se limite aux responsabilités d'un opérateur classique, et pour autant sa rémunération est toute autre,

Soit il est, au travers de son statut et de son organisation, le soutien de l'Etat aux collectivités publiques, dans la gestion de leur patrimoine forestier, et on ne peut pas tout demander à l'Office, il faut, avant tout le demander à l'Etat.

Il faut enfin garder à l'esprit que tout effort exorbitant de son rôle, demandé à l'Office, compromet un peu plus, les équilibres fragiles de l'Etablissement.

Le Président de la République a défini des objectifs ambitieux pour la forêt française, à maintes reprises, faisant siennes les résolutions du Grenelle de l'Environnement. Etait ce un discours de pure forme ou des objectifs véritables ?

Nous partageons les ambitions pour la forêt française que le Président de la République a appelées à URMAT. L'ONF peut être un acteur décisif dans la filière bois à condition que ses forces vives ne soient pas réduites à une peau de chagrin.

L'Etat doit arrêter de charger financièrement la barque de l'ONF, surtout lorsque la mer n'est pas sûre. Comme la commission des finances du Sénat l'a rappelé, l'Etat doit respecter ses engagements financiers vis à vis de l'ONF. En l'absence des moyens adéquats, la forêt publique ne pourra plus être gérée selon les critères de gestion durable, et encore moins selon ceux du Grenelle de l'environnement.

Aujourd'hui tous les forestiers de l'ONF, fonctionnaires et ouvriers, administratifs et techniques sont exaspérés et découragés.

Assurément, l'Etat « teste » à l'Office, maintes évolutions qu'il étendra ou pas ensuite à d'autres services de l'Etat. Nous avons perdu, bien avant toute RGPP, des milliers de postes de forestiers, techniques ou administratifs à l'Office National des Forêts.

**La baisse des effectifs doit être arrêtée.** Elle doit être non seulement arrêtée, mais les effectifs doivent être compensés, dès demain, des effets du moratoire.

Oui la situation financière de l'ONF n'est pas très bonne, et encore le résultat comptable « apparent » ne reflète pas complètement l'ampleur du déficit réel car il a fallu puiser abondamment dans les réserves et réduire les investissements.

Il n'est pas de bon ton, voire indécent pour certains, de demander des moyens quand l'Etat est impécunieux. Mais affaiblir l'ONF et contraindre ses forces vives, plutôt que de l'aider vraiment aurait, à terme, des conséquences plus néfastes pour la forêt publique française.

C'est pourquoi, en signe de protestation, l'organisation FORCE OUVRIERE, qui représente aujourd'hui à l'ONF, la majorité des Gestionnaires Administratifs et des TSF CATE, votera contre toutes les résolutions visant à installer un plan d'austérité à l'ONF.

Et je voudrais terminer mon intervention en évoquant le reportage diffusé jeudi dernier, dans l'émission ENVOYE SPECIAL sur France 2, qui traitait des trafics de bois et de la déforestation sauvage, en Afrique et au Brésil en rappelant le commentaire du journaliste, sur un prise de vue ensoleillée d'une belle forêt de feuillus, « En France, depuis Colbert, les personnels de l'Office National des Forêts veillent au grain ! »

Pourrons-nous encore le dire demain ?

Le 03 mars 2010